

DELIBERATION N° 214-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : SANTE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLIPS

La Communauté de Communes de la Matheysine a élaboré un Projet territorial de santé. Il se traduit par un plan d'actions à travers un Contrat Local de Santé 2025-2029.

En amont de ce projet, le diagnostic territorial de santé mené par l'ORS a souligné des problématiques de santé mentale et d'isolement d'une partie de la population.

Depuis de nombreuses années, l'association Recherche et Rencontre est active en Matheysine à travers son Centre de Lutte contre l'Isolement et de Prévention du Suicide (CLIPS).

Le CLIPS accueille 45 bénéficiaires chaque année, de Matheysine et du Trièves, autour de consultations de psychologues et d'activités sportives, culturelles et surtout conviviales.

A l'hiver 2026, le CLIPS s'installera dans une maison, au 17 rue Magdeleine à La Mure, permettant de centraliser les psychologues et les salles d'activité.

Afin d'aménager à bien les locaux, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association. Cette aide est fléchée sur l'acquisition du matériel utile aux activités pédagogiques de groupe (tapis, ballons, ...), pour un budget global d'équipement de 24 800 €

Pour rappel, le budget 2026 de la CCM prévoit une ligne destinée à l'équipement et à l'installation d'activités de soin.

L'installation du CLIPS au centre de La Mure répond à un enjeu territorial de promotion de la santé mentale et assure une pérennisation en Matheysine des services de cette association, complémentaires à l'offre de soins.

Cette aide sera versée sur présentation des factures sur l'équipement des salles d'activités. En étant signataire d'une demande de subvention, le CLIPS sera responsable des investissements et devra communiquer au public la contribution de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 5 000 € au CLIPS ;
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre CURT

